



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent de la défense nationale

---

NDDN



NUMÉRO 054



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 13 juin 2017**

**Président**

**M. Stephen Fuhr**



## Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 13 juin 2017

• (1555)

[Traduction]

**Le président (M. Stephen Fuhr (Kelowna—Lake Country, Lib.)):** Nous reprenons nos travaux.

Je sais que M. Bezan a indiqué qu'il souhaite proposer, en séance publique, des motions qu'il a déposées.

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** J'ai donné avis relativement à un certain nombre de motions au cours des derniers mois.

Le lundi 3 avril, j'ai donné avis de la motion suivante, que je voudrais proposer maintenant:

Que le Comité tienne une réunion consacrée à l'étude du rapport de l'Ombudsman de la Défense nationale intitulé *Plaidoyer en faveur d'un bureau d'ombudsman permanent et indépendant* afin d'en faire une analyse.

**Le président:** Souhaitez-vous fournir des explications à ce sujet?

**M. James Bezan:** Je pense que la plupart d'entre nous ont rencontré M. Walbourne. Il a traité de ce rapport, proposant d'adopter une loi dans un avenir rapproché pour qu'il puisse jouir d'une plus grande indépendance et que ses budgets ne soient pas contrôlés par le ministère de la Défense nationale. Cela lui permettrait d'agir plus comme un agent du Parlement que comme une personne devant rendre des comptes directement au ministre, même s'il devrait quand même le faire. Cette mesure lui conférerait une double fonction.

Je pense qu'il importe que nous le convoquions à une séance du Comité afin de l'entendre pour qu'il puisse non seulement parler de la manière dont la loi pourrait être proposée, mais aussi nous donner une meilleure idée des restrictions et des ingérences du ministère qui l'empêchent d'accomplir son travail.

**Le président:** Avez-vous des questions?

Randall.

**M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD):** Je sais que l'ombudsman prend cette question à coeur et a fait un excellent travail pour bâtir son argumentation; je considère donc que le Comité devrait avoir la courtoisie de l'entendre directement. Peu importe ce que les gens pensent de la question, il fait un travail formidable au nom de la population canadienne; j'espère donc que nous lui prêterons au moins l'oreille.

**Le président:** Darren.

**M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Cette séance aurait-elle lieu à huis clos ou en public?

**M. James Bezan:** Pour le moment, nous ne consacrerions qu'une séance à cette étude. Je préférerais qu'elle se tienne en public pour que tout le monde entende l'ombudsman. Le rapport est public; je ne vois donc pas pourquoi nous tenterions de nous cacher derrière des portes closes pour en discuter.

**Le président:** Cheryl.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Je propose de modifier la motion pour qu'elle indique que nous tiendrons une séance publique, comme nous venons de l'indiquer.

**Le président:** Vous proposez donc de modifier la motion.

**Mme Cheryl Gallant:** Oui. Je propose que nous la modifions pour qu'elle indique explicitement qu'il s'agira d'une séance publique, préférablement tenue à l'Édifice du Centre, et télévisée.

**Le président:** Une séance publique à l'Édifice du Centre... Eh bien, nous prendrons ce qu'il y a.

**Mme Cheryl Gallant:** Ce n'est pas un problème si elle ne peut pas avoir lieu à l'Édifice du Centre, mais c'est plus facile pour la télévision.

**Le président:** En effet. Nous voulons donc une séance publique, télévisée.

**M. James Bezan:** Une séance publique, télévisée.

**Le président:** Nous débattons actuellement de la modification. Madame la députée propose que nous tenions une séance publique, télévisée.

Monsieur Gerretsen.

**M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.):** Quand vous dites « étude », vous attendez-vous à ce que nous formulions des recommandations à ce sujet?

**M. James Bezan:** Oui.

**M. Mark Gerretsen:** Tout cela en une seule séance?

• (1600)

**M. James Bezan:** Je dirais que nous tiendrions au moins une séance.

**Le président:** Un instant. Nous devons terminer d'examiner la motion de Cheryl, qui propose une modification.

**M. Mark Gerretsen:** Pardonnez-moi, je ne m'étais pas rendu compte que nous débattions d'une modification.

**Le président:** Une modification est proposée pour que nous tenions une séance publique, télévisée. Voilà ce que propose la modification relativement à la motion qui nous occupe. Peu importe ce qu'il advient de cette modification, nous pourrions ensuite reprendre l'examen de la motion.

**M. Mark Gerretsen:** Normalement, qui détermine officiellement si les séances sont télévisées?

**Le président:** Je sais que le Comité peut adopter une motion à ce sujet.

**M. Mark Gerretsen:** Est-ce la seule manière d'en décider?

**Le président:** Qui prend une décision en pareil cas?

Cheryl?

**Mme Cheryl Gallant:** Autrefois, dès qu'un ministre, qu'un chef d'état-major de la Défense ou qu'un haut fonctionnaire, comme un commissaire, témoignait, c'était lui ou elle qui décidait. En fait, nous n'avions pas besoin de demander que la séance soit télévisée; elle l'était automatiquement. Cependant, lorsque le Comité a été constitué au début de la session parlementaire, nous n'avons pas inclus cette mesure dans l'ordre habituel des travaux. Ainsi, puisque la séance n'est pas automatiquement télévisée, nous devons préciser qu'elle doit l'être.

**Le président:** James.

**M. James Bezan:** Si la séance est publique et que les médias veulent la téléviser, le président doit l'accepter. Les médias peuvent aussi...

**Le président:** Je n'ai pas la possibilité d'opposer un refus. Les médias peuvent venir s'ils le souhaitent.

Sven.

**M. Sven Spengemann (Mississauga—Lakeshore, Lib.):** Je n'ai que deux...

**Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.):** [*Inaudible*].

**M. James Bezan:** Si la séance est publique, mais pas télévisée, les médias peuvent présenter une demande. Souvenez-vous que lorsque nous nous réunissons à l'Édifice du Centre, ils venaient parfois installer leur caméra derrière le fauteuil.

**Le président:** Sven.

**M. Sven Spengemann:** J'ai deux remarques à formuler. Tout d'abord, notre horaire est bien rempli, certainement pour le reste du printemps. En outre, certains ont probablement des opinions à ce sujet. L'ajout d'une séance publique pourrait s'avérer moins productive que d'envisager au moins la possibilité de...

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le président, je ne pense pas qu'il parle de la modification, qui vise à...

**M. Sven Spengemann:** J'y arrivais.

**Le président:** Il y arrive. Poursuivez.

**M. Sven Spengemann:** Comme les opinions de l'ombudsman sont publiques et que nous les comprenons, je pense qu'il serait préférable d'organiser une séance à huis clos. Tenons un solide débat entre nous et posons-lui des questions sur les points que nous pensons devoir examiner entre nous.

**Le président:** Monsieur Gerretsen.

**M. Mark Gerretsen:** Je partage l'avis de Sven. Je ne vois pas l'intérêt de tenir une séance télévisée si nous comptons nous occuper de quoi que ce soit qui concerne la supervision ou approfondir vraiment une question, à moins que nous ne voulions nous donner en spectacle.

**Mme Cheryl Gallant:** Nous donner en spectacle.

**M. Mark Gerretsen:** Oui, c'est ce que j'ai dit. À moins de vouloir nous donner en spectacle en tenant une séance télévisée, je ne vois pas l'intérêt de le faire. Si l'objectif consiste vraiment à faire venir l'ombudsman pour lui poser des questions de manière très franche, je ne comprends pas pourquoi la séance devrait être télévisée.

Je n'appuierai pas cette modification et j'irais même jusqu'à proposer que la séance se tienne à huis clos.

**Le président:** Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** Monsieur le président, je pense qu'il est malheureux de laisser entendre que l'ombudsman va témoigner pour se donner en spectacle.

**M. Mark Gerretsen:** C'est vous qui nous donneriez en spectacle. Désolé, vous m'avez mal compris.

**M. James Bezan:** Il me semble...

**M. Mark Gerretsen:** Quiconque propose la modification se donnerait en spectacle...

**M. James Bezan:** Quand il est question de...

**Mme Cheryl Gallant:** Alors je me donne en spectacle.

**M. Mark Gerretsen:** Je pense que oui.

**M. James Bezan:** Il me semble que quand nous recevons l'ombudsman, qui veut prendre des mesures appropriées pour nos troupes et le ministère de la Défense nationale, il ne s'agit pas de donner en spectacle, mais d'entendre son avis.

**M. Mark Gerretsen:** Pourquoi faut-il que la séance soit télévisée, alors?

**M. James Bezan:** C'est un rapport public...

**M. Mark Gerretsen:** Je conviens que la population devrait entendre l'ombudsman. Nous serions ici pour l'entendre, lui poser des questions difficiles et obtenir des réponses.

**M. James Bezan:** Qui a la parole?

**Le président:** Tout d'abord, par mon entremise, James a la parole.

**M. James Bezan:** Merci, monsieur le président.

Il me semble que c'est un rapport public et que la séance devrait l'être également. Si elle est publique, quelle différence cela fait-il qu'elle soit télévisée ou non, puisque tout ce qu'il s'y sera dit figurera au compte rendu? Les gens peuvent écouter. Si la séance est télévisée, les médias n'auront pas à demander la permission d'utiliser leurs caméras dans la pièce.

M. Walbourne a une proposition que nous devrions sincèrement écouter afin de prendre une décision à ce sujet. Voilà pourquoi je dis que nous devrions tenir une séance. Si la proposition ne nous convient pas et que nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de préparer un rapport, nous pouvons prendre une décision après la comparution de M. Walbourne. Nous pouvons ajouter des séances si nous le jugeons nécessaire.

Je pense que si nous voulons sérieusement que l'ombudsman accomplisse son travail quotidien sans entrave afin de soutenir nos troupes et le personnel du ministère de la Défense nationale, il serait irresponsable de notre part de ne pas l'entendre lors d'une séance publique.

•(1605)

**Le président:** J'accorde la parole à Sven, puis à Randall.

Sven.

**M. Sven Spengemann:** Je conviens avec James que nous devons entendre l'ombudsman.

Si je souhaite tenir une séance à huis clos, ce n'est pas tant en raison de la possibilité qu'un parti se donne en spectacle — ce serait malheureux si cela arrivait — que du fait que l'ombudsman pourrait devoir tenir des propos qu'il serait plus à l'aise de prononcer à huis clos, qu'il ne tiendrait peut-être pas en public, et que le Comité pourrait ensuite examiner pour en faire ultérieurement rapport, comme vous le proposez, ou simplement étudier à l'interne. La tenue d'une séance à huis clos pourrait paradoxalement avoir une valeur ajoutée.

**Le président:** Randall.

**M. Randall Garrison:** Je suppose que j'ai toujours fait valoir que nos séances devraient être publiques et aussi accessibles que possible. Si elles sont télévisées, un bien plus grand nombre de personnes y ont accès. Je pense que ce n'est que pour des motifs très restreints que nous nous réunissons à huis clos, c'est-à-dire lorsque nous examinons nos travaux ou discutons de la sécurité nationale. Je ne pense pas que nous ayons d'autres motifs de nous réunir à huis clos, et si M. Walbourne souhaite témoigner à huis clos, qu'il en fasse la demande.

Je l'ai rencontré et je ne pense pas que ce soit le cas. Si, au cours de nos délibérations, nous voulons discuter de l'étude et de la possibilité de formuler des recommandations, alors nous nous réunissons normalement à huis clos. Nous devrions suivre les procédures normales; nous devons rendre les séances aussi accessibles que possible et, tout à fait normalement, nous nous réunirions à huis clos pour discuter de ce que nous voulons faire de l'information recueillie.

**Le président:** Mark.

**M. Mark Gerretsen:** Permettez-moi d'éclaircir un point: quand nous avons entamé cette discussion, j'ai expressément demandé s'il s'agissait d'une étude ou d'une séance d'information, et si nous formulions des recommandations.

M. Bezan a alors répondu que nous ferions peut-être quelques recommandations. Il ne m'a donc pas semblé logique de tenir une séance publique alors que nous allons formuler des recommandations et discuter des travaux du Comité, comme vous l'avez indiqué. En ce qui me concerne, si nous voulons vraiment obtenir des renseignements solides et pertinents et poser des questions, alors nous devrions convoquer l'ombudsman; mais je ne vois pas pourquoi la séance devrait être télévisée. Je n'en vois pas l'utilité.

**Le président:** James, puis Cheryl.

**M. James Bezan:** Je ne tiens pas mordicus à ce que la séance soit télévisée, mais elle doit être publique. Si elle l'est, alors les médias peuvent la téléviser également. Je conviens avec Randall que nous devrions être aussi transparents que possible. Il s'agit d'un rapport public publié en avril; nous n'avons donc aucune raison de ne pas en discuter en public.

Je voudrais rappeler au Comité que lorsque nous décidons de rédiger des rapports ou de formuler des recommandations, nous le faisons toujours à huis clos, conformément à notre tradition de travail. Je ne voudrais donc pas que nous en discutons en public. Nous le ferions à huis clos, mais tenons au moins une séance publique avec M. Walbourne afin de l'entendre; nous pourrions ensuite décider si nous effectuons une étude ou non.

**Le président:** Nous devons auparavant nous rappeler que nous sommes saisis de la modification proposant de tenir « une séance publique, télévisée ».

Cheryl.

**Mme Cheryl Gallant:** Si nous effectuons une étude, alors, pour atténuer vos préoccupations et comme M. Bezan l'a indiqué, nous tiendrions une séance distincte à huis clos pour discuter du rapport, comme nous le faisons toujours. Nous ne discuterions pas des recommandations en public, mais nous entendrions le témoignage au cours d'une séance publique, préférablement télévisée. C'était la règle plutôt que l'exception, et nous pourrions redevenir un comité ouvert et transparent.

**Le président:** Il semble que le débat s'essouffle.

Je vais procéder au vote. Nous examinons la motion modifiée de M. Bezan, qui propose de tenir une séance publique, télévisée.

**Mme Cheryl Gallant:** Nous voudrions tenir un vote par appel nominal.

**Le président:** D'accord.

**M. Darren Fisher:** Nous devons d'abord mettre la modification aux voix.

• (1610)

**Le président:** Nous nous prononçons sur la modification de Cheryl, qui propose de tenir une séance publique, télévisée concernant la question soulevée par M. Bezan.

Qui est en faveur? Contre?

**Mme Cheryl Gallant:** Je n'ai pas entendu si M. Robillard a dit oui ou non.

**M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Je suis contre. (La modification est rejetée par 6 voix contre 4.)

**Le président:** Nous revenons donc à la motion initiale de M. Bezan, qui peut encore faire l'objet d'un débat.

**Mme Leona Alleslev:** Nous devons proposer une modification.

**Le président:** Ce serait logique, en effet.

**M. James Bezan:** Oui, une modification.

**M. Darren Fisher:** Nous pourrions remplacer le mot « étude » par « séance d'information ». De plus, si la séance n'est pas télévisée, pourrions-nous envisager de la tenir à huis clos?

**Mme Cheryl Gallant:** C'est pathétique.

**M. James Bezan:** Que proposez-vous, monsieur le président?

**M. Darren Fisher:** Non, si nous avons rejeté...

**M. James Bezan:** La proposition de « séance publique, télévisée » a été rejetée, n'est-ce pas?

**M. Darren Fisher:** Pour cette séance, nous remplacerions « étude » par « séance d'information », et nous avons la...

**Le président:** Proposez-vous de...

**Un député:** Proposez simplement la modification.

**Le président:** Débattons-nous de la motion ou voulez-vous proposer une modification?

**M. Darren Fisher:** Je propose une modification, car je voudrais entendre l'ombudsman. Si nous le convoquons pour une séance d'information...

**Le président:** À huis clos ou en public?

**M. Darren Fisher:** À huis clos.

**Le président:** À huis clos. Est-ce ce que vous proposez?

**M. Darren Fisher:** Il s'agit d'un rapport public. Nous pouvons ensuite l'examiner en profondeur...

**Le président:** Fort bien.

Je crois donc comprendre que vous proposez une modification pour tenir une...

**M. Mark Gerretsen:** Pour remplacer le mot « étude » par « séance d'information à huis clos ».

**Le président:** On propose donc la tenue d'une « séance d'information à huis clos ».

Madame Gallant.

**Mme Cheryl Gallant:** D'accord. M. Walbourne a déjà proposé de donner des séances d'information à chacun d'entre nous pour que nous lui posions des questions en privé dans nos bureaux, séances dont nous sommes déjà prévalus. Nous voulons maintenant organiser une séance publique officielle. Que se passe-t-il donc au sein des Forces armées que vous ne voulez pas que nous et la population sachions au sujet du bien-être de nos militaires?

**M. Mark Gerretsen:** C'est le spectacle dont je parlais.

**Le président:** D'accord.

Randall, voulez-vous intervenir?

**M. Randall Garrison:** Je ne suis pas certain de comprendre pourquoi nous devrions changer « étude » pour « séance d'information », puisque le mot « étude » nous laisse la possibilité de formuler des recommandations, sans toutefois nous y obliger. Si nous indiquons « séance d'information », nous devons passer par de multiples complications pour faire des recommandations si nous décidons que nous voulons en formuler. Une étude n'exige pas de recommandations; elle nous laisse simplement la possibilité d'en faire. Si nous tenons une séance d'information, je ne suis pas certain de savoir comment nous nous y prendrions pour présenter des recommandations à la Chambre. Je suis certain que nous pourrions probablement trouver un moyen de le faire, mais il faudrait jouer beaucoup avec les règles pour y parvenir.

Je voudrais que nous nous laissions la possibilité de formuler des recommandations. Nous pourrions en avoir qui ne suscitent pas de controverse et au sujet desquelles nous nous entendrions tous par miracle; nous devrions donc laisser la porte ouverte.

**Le président:** D'accord.

J'accorde la parole à James, Mark, puis Sven.

**M. James Bezan:** Je suis entièrement d'accord avec Randall; la tenue d'une séance d'information ne nous permettrait pas de préparer un rapport avec des recommandations. En outre, il faudrait que la majorité du Comité accepte de rédiger un rapport contenant des recommandations. Je crains que nous ne voulions nous réunir à huis clos. Or, je considère toujours qu'il s'agit d'un rapport public, préparé par un titulaire d'une charge publique que nous voulons entendre au cours d'une séance publique.

Malgré ce que Mark affirme au sujet du spectacle, l'objectif consiste ici à entendre M. Walbourne expliquer ce qu'il faut faire pour que lui et ses successeurs puissent accomplir leur travail et disposer de l'indépendance, des ressources et de la capacité nécessaires pour faire ce qu'il faut pour ceux qui servent le pays en uniforme et le personnel du ministère de la Défense nationale.

**Le président:** J'accorde la parole à Sven, puis à Mark.

**M. Sven Spengemann:** Je voulais poser une question à la greffière pour l'édification du Comité. Si nous tenons une seule séance, quelles autres différences existe-t-il officiellement entre une séance d'information et une étude qui nous permettraient ou nous empêcheraient de faire autre chose que de simplement publier un rapport?

•(1615)

**Le président:** La greffière m'indique qu'au chapitre de la procédure, nous pourrions formuler des recommandations si nous le souhaitons, que nous tenions une séance d'information ou fassions une étude, en présumant que la motion proposant la tenue d'une séance d'information à huis clos soit adoptée. Les mots « étude » ou « séance d'information » n'empêcheraient pas le Comité de formuler des recommandations s'il souhaite en faire.

**M. Sven Spengemann:** Voilà qui est utile, monsieur le président.

Si vous me permettez de terminer mon argumentation, je pense, à la lumière de ce que M. Gallant a indiqué sur le fait que l'ombudsman a rencontré un certain nombre, sinon la totalité d'entre nous et a choisi de le faire en privé, qu'une séance à huis clos nous offre une belle occasion de mettre en commun ces discussions privées, d'écouter ce que chacun a à dire sur ce que l'ombudsman nous a appris et de lui poser des questions pour voir s'il veut encore dire certaines choses au Comité, mais pas en public.

**Le président:** D'accord. J'accorde la parole à Mark, puis à James, et enfin à Cheryl.

**M. Mark Gerretsen:** Quand j'ai initialement demandé la parole, je voulais indiquer que j'étais d'accord avec Randall lorsqu'il a affirmé qu'une séance d'information nous empêcherait de formuler des recommandations. J'allais proposer de conserver le mot « étude », mais j'apprends maintenant que cela n'a pas d'importance. Je pense que c'est un bon point.

J'ignore si on peut proposer une motion pour modifier une modification, mais je voudrais conserver le mot « étude ».

**M. Darren Fisher:** Je voudrais garder la modification.

**Le président:** Vous pouvez retirer votre modification et la proposer de nouveau.

**M. Darren Fisher:** J'envisageais une seule séance. Ce n'est pas tant une étude qu'une séance d'information. S'il n'existe pas de grande différence entre les deux, alors je retirerais ma modification avec plaisir.

**Le président:** Vous retirez donc votre modification initiale?

**M. Darren Fisher:** Je retire la modification visant à remplacer le mot « étude » par « séance d'information ».

(La modification est retirée.)

**Le président:** Voulez-vous...

**M. Mark Gerretsen:** Il vient de retirer la motion.

**Le président:** Vous voulez que la motion indique encore que la séance se déroula à huis clos?

**M. Darren Fisher:** Oui.

**Le président:** Compris. C'est ce dont nous parlons.

James.

**M. James Bezan:** Pour en revenir à ce que Sven a dit sur les séances d'information privées, souvenez-vous que nous les avons reçues avant la parution du rapport, car l'ombudsman voulait que les membres de toute allégeance du Comité connaissent le rapport et les recommandations qu'il contenait, ainsi que la loi proposée. Voilà pourquoi il nous a donné des séances d'information privées.

Il est maintenant temps de discuter de la question en public. Voici ce que je propose: nous pouvons retirer les mots « à huis clos » et laisser au président le loisir de parler à l'ombudsman. Si ce dernier souhaite la tenue d'une séance publique, alors tenons une séance publique. Par contre, s'il veut que la séance ait lieu à huis clos, alors nous nous réunirons à huis clos. Laissons le témoin décider au lieu de débattre de la question et de nous adonner à des joutes politiques.

**Le président:** Cheryl.

**Mme Cheryl Gallant:** Nous ne poserons pas de questions délicates et n'aborderons pas d'affaires précises. Si nous le faisons, cependant, nous déclarerons alors le huis clos.

Nous ne tiendrons pas de discussion détaillée sur un rapport. Nous n'avons donc aucun motif de tenir une séance à huis clos. Nous sommes maintenant passés d'une séance publique à une rencontre derrière des portes closes, alors que l'ombudsman de l'armée a déjà publié son rapport et en a traité à la télévision.

Il est consternant de constater que le Comité est passé d'un bout à l'autre du spectre.

**Le président:** Randall.

**M. Randall Garrison:** Je veux répéter que je considère que nous avons la responsabilité de tenir nos séances en public, à moins que nous n'ayons de bonnes raisons pour nous réunir en privé, s'il est question de sécurité nationale ou de renseignements personnels, par exemple.

Si le témoin indique qu'il souhaite une séance à huis clos, je respecterais ce souhait. Il comprend fort bien ce qu'il faut tenir secret. Je serais d'accord avec James s'il a réclamé une séance à huis clos, mais je ne pense pas qu'il l'ait fait ou qu'il le fera. S'il a réclamé une séance à huis clos, par contre, alors nous devrions tenir une telle séance. Dans le cas contraire, j'appliquerais le critère que j'utilise toujours en pareille situation: comment pourrais-je expliquer devant un microphone que nous excluons la population de l'examen d'une affaire publique? Dans le cas présent, je n'aurais pas d'explication valable.

**Le président:** James.

**M. James Bezan:** J'ai une dernière observation à formuler avant que nous ne mettions la modification aux voix. Nous avons toujours entendu l'ombudsman au cours de séances publiques. Je ne comprends pas pourquoi nous voudrions tenir une séance à huis clos.

Je ne pense pas que la proposition de l'ombudsman soit partisane de quelque manière que ce soit. C'est le système qui est en place depuis un certain nombre d'années, sous plusieurs gouvernements successifs. Il cherche seulement à trouver un moyen de l'améliorer afin de pouvoir mieux servir ceux dont il doit défendre les intérêts. Après tout, il joue le rôle d'adjudicateur dans un grand nombre de situations différentes en ce qui concerne les employés, le personnel et les membres de l'armée qui servent le pays.

• (1620)

**Le président:** Je pense que Sven a peut-être tenu compte de ce fait quand il a indiqué qu'une séance à huis clos pourrait ouvrir la porte à d'autres possibilités.

A-t-on déjà envisagé de procéder ainsi sous le gouvernement précédent? C'est quelque chose que vous semblez vouloir faire; je me demande pourquoi vous ne l'avez pas fait.

**M. James Bezan:** C'est tout nouveau.

M. Walbourne lui-même a travaillé pendant une brève période de temps au sein de l'ancien gouvernement et relève maintenant du

ministre actuel. Cela n'a jamais été proposé auparavant, mais je trouve que c'est tout de même pertinent.

Toutes les modifications, quelles qu'elles soient, auront une incidence sur les futurs gouvernements. Écoutons d'abord ce qu'il a à dire et nous déciderons ensuite de ce que nous ferons de cette information. N'importe qui pourrait prendre son document, dans sa forme actuelle, et en faire un projet de loi d'intérêt public ou d'initiative parlementaire. Le document est entièrement rédigé et est prêt à être déposé.

**Le président:** Avez-vous d'autres commentaires?

Nous allons voter pour ajouter les mots « à huis clos » à la motion. Il s'agit de la motion de James, à laquelle on a ajouté « à huis clos », comme l'a proposé M. Fisher.

**M. James Bezan:** Nous votons donc sur l'amendement.

**Le président:** C'est exact.

Souhaitez-vous procéder à un vote par appel nominal?

**M. James Bezan:** Non.

**Le président:** D'accord.

Tous ceux qui sont d'accord pour que la motion de M. Bezan soit modifiée par l'ajout des mots « à huis clos »?

**M. Mark Gerretsen:** Tous ceux qui sont pour l'amendement?

**Le président:** À huis clos.

Par un vote à main levée, tous ceux qui sont pour l'amendement visant à ajouter les mots « à huis clos »? Y a-t-il des membres qui s'y opposent?

(L'amendement est adopté.)

**Le président:** Revenons à la motion modifiée:

Que le Comité tienne une réunion à huis clos consacrée à l'étude du rapport de l'ombudsman de la Défense nationale intitulé *Plaidoyer en faveur d'un bureau d'ombudsman permanent et indépendant* afin d'en faire une analyse.

Nous sommes donc de nouveau saisis de la motion.

James.

**M. James Bezan:** Enfin, le NPD a proposé des critères pour déterminer si une réunion devrait être tenue à huis clos ou non. Nous verrons si cela s'applique au cas qui nous concerne. Voici donc les critères qui ont été proposés de façon éloquente par David Christopherson:

Que le Comité ne puisse se réunir à huis clos que dans les circonstances suivantes:

- a) pour examiner la rémunération et les autres avantages offerts au personnel;
- b) pour examiner les contrats et les négociations contractuelles;
- c) pour examiner les relations de travail et les relations personnelles;
- d) pour examiner un projet de rapport ou un ordre du jour;
- e) pour participer à des séances d'information sur la sécurité nationale ou parlementaire;
- f) pour examiner des questions nécessitant le respect de la vie privée ou la protection des renseignements personnels;
- g) pour mener une enquête conformément au Code de conduite pour les députés de la Chambre des communes: harcèlement sexuel;
- h) pour recevoir des conseils en matière de droit, d'administration ou de procédure de l'Administration de la Chambre des communes; et
- i) pour toute autre raison, avec le consentement unanime du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Cela signifie que toutes les autres réunions prévues par la présidence devraient être publiques. Je considère que ce sont d'excellents critères qui ont été proposés par le NPD.

Selon moi, d'aucune façon, la motion n'oblige l'ombudsman militaire, un haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale, qui relève du ministre et de nous, en tant que parlementaires, à témoigner à huis clos, si cela lui est proposé.

**Le président:** D'accord.

Puisque vous avez déjà été président d'un comité, vous saurez que le Comité est maître de ses travaux. Le Comité souhaite tenir cette réunion à huis clos, et c'est le but de la motion dont nous sommes saisis en ce moment. Ce qui se passera après cette réunion pourra toujours faire l'objet d'un débat. La situation pourrait toujours changer, selon les témoignages que nous recueillerons lors de cette séance à huis clos.

Madame Gallant.

**Mme Cheryl Gallant:** J'aimerais proposer un autre amendement afin que nous donnions à l'ombudsman militaire le choix de témoigner à huis clos ou non. Cette décision serait donc laissée à sa discrétion.

•(1625)

**M. Mark Gerretsen:** Nous nous sommes déjà prononcés là-dessus.

**Le président:** Oui, je sais.

**Mme Cheryl Gallant:** C'était l'amendement. On ne laissait pas le choix à l'ombudsman. Vous craigniez qu'il nous entretienne de quelque chose de...

**Le président:** Attendez un instant. Je crois que nous devons mettre les choses au clair ici.

Nous nous sommes entendus pour ajouter « séance d'information à huis clos » à la motion de M. Bezan.

**M. James Bezan:** Pas « séance d'information » mais plutôt « étude ».

**Le président:** Je suis désolé; nous avons ajouté les mots « à huis clos » seulement.

**M. James Bezan:** C'est exact.

**Le président:** Maintenant, Mme Gallant souhaite ajouter « à la discrétion de l'ombudsman militaire ».

**Mme Cheryl Gallant:** À savoir s'il veut témoigner à huis clos ou non.

**M. Mark Gerretsen:** J'invoque le Règlement. Sachez que nous avons déjà pris la décision. Nous avons déjà voté sur un amendement selon lequel la réunion sera tenue à huis clos. Maintenant, vous dites que la réunion ne sera tenue à huis clos que si l'ombudsman en décide ainsi?

**Le président:** Elle ne fait qu'apporter une précision.

**Mme Cheryl Gallant:** Je ne modifie pas l'intention.

**Le président:** Il n'y a rien qui change.

On ne fait qu'apporter une précision, si je comprends bien.

**M. Mark Gerretsen:** C'est son droit de le faire.

**Mme Cheryl Gallant:** Tout à fait.

**Le président:** Très bien. Nous sommes donc saisis de cet amendement.

Souhaitez-vous en discuter davantage?

**M. James Bezan:** Ça me plaît.

**Le président:** Dans ce cas, nous allons maintenant passer au vote.

**Mme Leona Alleslev:** Je suis désolée, mais je ne comprends pas.

**Le président:** Au fond, elle...

**Mme Leona Alleslev:** Par conséquent, si l'ombudsman préfère que la séance soit publique, à ce moment-là, il n'y aura pas de séance.

**M. Mark Gerretsen:** C'est exact.

**Mme Leona Alleslev:** C'est donc lui qui va décider si nous tenons une séance publique ou non.

**Le président:** Je pense que l'idée ici est de convoquer l'ombudsman devant le Comité. Si j'ai bien compris ce que vous proposez, on le laisse décider si oui ou non la réunion doit se tenir à huis clos.

S'il préfère que ce soit public...

**M. Darren Fisher:** Absolument.

**Le président:** ... nous allons quand même tenir une réunion. Nous l'invitons à témoigner, et la décision de tenir une réunion à huis clos sera laissée à sa discrétion, si j'ai bien compris.

D'accord, c'est ce sur quoi nous allons voter.

**M. Darren Fisher:** Je suis d'accord.

**M. Mark Gerretsen:** Si j'ai bien compris, monsieur le président, selon ce que vous a dit la greffière, Mme Gallant propose de laisser le choix à l'ombudsman.

**Le président:** Le problème, comme Leona l'a mentionné, c'est qu'on le laisse décider si la réunion va avoir lieu ou non.

**M. Mark Gerretsen:** Ce n'est pas ce que...

**Le président:** Je pense que nous savons tous quelle est l'intention visée ici, mais il semble que nous discutons d'un aspect sur lequel nous avons déjà voté.

**M. Mark Gerretsen:** Absolument. Je vais...

**Mme Cheryl Gallant:** Je vais vous donner le libellé.

**Le président:** Bien sûr; allez-y.

**Mme Cheryl Gallant:** Après le mot « analyse », j'ajouterais « à huis clos ou en public à la discrétion de l'ombudsman militaire ».

**Le président:** Cela ne peut pas fonctionner, car les mots « à huis clos » ont déjà été ajoutés à la phrase, n'est-ce pas? Si on prend la motion de M. Bezan, dans sa forme actuelle, on y trouve l'expression « à huis clos ».

**Mme Cheryl Gallant:** À ce moment-là, on n'a qu'à ajouter « ou en public à la discrétion de l'ombudsman militaire ».

**Le président:** D'accord. Vous proposez donc d'ajouter « ou en public à »...

**Mme Cheryl Gallant:** Je n'avais pas les mots « à huis clos » dans la motion.

**Le président:** D'accord.

**M. James Bezan:** Je pensais que les mots « à huis clos » avaient été ajoutés après le mot « réunion ». Je croyais que c'est ce que Darren avait proposé.

**Le président:** Nous comprenons tous l'idée.



**Mme Cheryl Gallant:** On n'en avait pas discuté avant aujourd'hui. Comment « à huis clos » peut-il figurer ailleurs qu'après « analyse »?

**Le président:** C'est ce que j'avais dit, mais ce n'est pas ce qu'il a proposé.

**M. James Bezan:** Je croyais que nous avions inséré les mots « à huis clos » tout de suite après le mot « réunion », monsieur le président, mais quoi qu'il en soit...

**Le président:** Cela revient au même.

Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** J'aimerais maintenant parler de l'amendement proposé par Mme Gallant. Je pense que la décision de censurer l'ombudsman ou non devrait être laissée à sa discrétion. S'il préfère s'exprimer en public, alors tenons une séance publique.

**M. Mark Gerretsen:** Il ne s'agit pas de le censurer ici. Le censurer voudrait dire que nous ne lui accordons pas le droit de parole. Il peut s'exprimer sur tous les sujets en séance publique. Il peut dire tout ce qu'il veut.

Par conséquent, de dire que nous le censurons...

**M. James Bezan:** Dans ce cas, laissons-le s'exprimer publiquement.

**M. Mark Gerretsen:** Voyons donc. Il pourrait sortir de la pièce et dire tout ce qu'il veut. On ne censure personne.

**Le président:** Très bien...

• (1630)

**M. Yves Robillard:** Passons au vote.

**Le président:** Si je récapitule, à la fin de la motion initiale de M. Bezan, nous enlevons le point après « analyse », puis nous ajoutons « à huis clos ou en public à la discrétion de l'ombudsman militaire ». C'est essentiellement l'objet de la motion. C'est ce sur quoi nous votons.

Tous ceux qui sont pour l'amendement de Mme Gallant?

(La motion est rejetée.)

**Le président:** Nous revenons à la motion initiale modifiée par l'ajout des mots « à huis clos ».

Monsieur Garrison.

**M. Randall Garrison:** Je me trouve dans une position délicate, car comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises pendant la réunion, je pense que nous devrions tenir une séance publique. Cependant, je considère qu'il est important que le Comité entende l'ombudsman militaire, alors il est difficile pour moi de déterminer comment voter là-dessus. Deux de mes principes entrent en conflit. Cela dit, je vais probablement voter en faveur de la motion, car je crois qu'il est plus important d'entendre l'ombudsman que le contraire.

**Le président:** Monsieur Spengemann.

**M. Sven Spengemann:** Encore une fois, il s'agit de déterminer si la tenue d'une séance à huis clos pourrait avoir une valeur ajoutée. Selon moi, oui, alors j'appuie la motion.

**M. James Bezan:** J'abonde dans le sens de Randall. Il serait dommage de tenir cette discussion derrière des portes closes, de ne pas faire preuve de transparence et de ne pas permettre aux Canadiens d'entendre ce que l'ombudsman a à nous dire ou les questions que nous avons à lui poser. En revanche, il est important de l'entendre, alors je vais appuyer la motion.

**Le président:** D'accord.

**M. James Bezan:** À contrecœur.

**Le président:** Madame Gallant.

**Mme Cheryl Gallant:** Si je comprends bien les propos de mes collègues d'en face, l'ombudsman militaire peut s'exprimer en public chaque fois qu'il le désire et peut dire tout ce qu'il veut, sauf qu'il ne peut pas prendre la parole en public lors d'une séance du Comité. C'est ce que je comprends.

Merci.

**Le président:** Nous revenons à la motion modifiée de M. Bezan. Il s'agit de la même, sauf qu'on a ajouté les mots « à huis clos ».

Tous ceux qui sont pour?

(La motion modifiée est adoptée.)

**M. Mark Gerretsen:** Quelle est la motion suivante, James?

**M. James Bezan:** Je vais vous présenter une motion dont j'ai donné avis le 23 mai. Elle se lit comme suit:

Que le Comité permanent de la défense nationale (le Comité) examine le processus concurrentiel concernant le projet d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe. Que le Comité rencontre au moins trois groupes d'experts, et qu'il entende des témoins représentant les sociétés suivantes: Leonardo S.p.A.; Airbus Defence & Space, et PAL Aerospace; ainsi que Lisa Campbell (sous-ministre adjointe, Approvisionnement maritime et de défense), et Patrick Finn (sous-ministre adjoint, Matériels).

Est-ce que je peux l'expliquer?

**Le président:** Allez-y.

**M. James Bezan:** Comme vous le savez, le contrat se trouve actuellement devant les tribunaux. On estime que l'enveloppe budgétaire ainsi que la demande de propositions n'ont pas été clairement énoncées à tous les participants au processus d'appel d'offres.

Je pense que nous devrions nous pencher sur ce processus et déterminer, une fois que nous aurons entendu les témoins, si nous souhaitons rédiger un rapport. Je crois que nous devons faire la lumière sur cette affaire en permettant aux témoins de nous expliquer comment le processus d'appel d'offres s'est déroulé et pourquoi il fait l'objet de procédures judiciaires.

**Le président:** Avant que je cède la parole à M. Fisher, si des procédures ont été engagées, dans quelle mesure les témoins seront-ils libres de nous parler? On ne voudrait pas qu'ils se présentent ici et qu'ils ne puissent rien nous dire parce que...

**M. James Bezan:** Selon moi, ils pourront facilement parler de la question de la demande de propositions, et puisque l'enveloppe budgétaire n'était pas cohérente, ils pourront le mentionner. Le contenu de la demande de propositions est différent de ce qui se trouve devant les tribunaux.

**Le président:** Monsieur Fisher.

**M. Darren Fisher:** Merci, monsieur le président.

Même si cela part d'une bonne intention, il ne faut pas oublier que nous avons un calendrier très rempli. Nous avons du pain sur la planche. Je songe notamment à notre rapport sur l'OTAN. Nous devons aborder la question du maintien de la paix. Avec tout le respect que je vous dois, je proposerais que nous ajournions le débat sur cette motion.

**Le président:** D'accord.

**M. James Bezan:** Voulez-vous ajourner la réunion ou le débat?

**M. Darren Fisher:** Le débat.

**Le président:** Tous ceux qui sont d'accord pour ajourner le débat sur cette motion en particulier, veuillez lever la main.

**Des députés:** D'accord.

• (1635)

**M. Mark Gerretsen:** Prochaine motion.

**M. James Bezan:** Du 3 avril...

**M. Randall Garrison:** J'invoque le Règlement, car j'aimerais comprendre ce qui se passe ici. Nous pouvons présenter des motions. Si nous ajournons le débat, n'allons-nous pas voter sur la motion?

**Le président:** Non.

**M. Randall Garrison:** Est-ce qu'on se trouve à déposer une motion?

**M. Darren Fisher:** Si nous ajournons le débat, nous pouvons en discuter plus tard.

**Le président:** Oui, c'est tout simplement pour...

**Une voix:** ... déposer la motion.

**Le président:** Il pourra de nouveau présenter sa motion.

**M. James Bezan:** C'est un peu comme les budgets des libéraux; ils reportent des choses en cours de route.

**Le président:** On ne fait que reporter le débat sur la motion. Si la motion avait été rejetée, il aurait pu modifier le libellé puis la présenter plus tard sous une forme différente, mais en fin de compte, la motion...

**M. James Bezan:** Je n'ai pas besoin de faire ça.

**Le président:** Dans ce cas-ci, nous pourrions y revenir, à la discrétion du Comité, et il est très probable que M. Bezan présente de nouveau sa motion à une date ultérieure.

Madame Gallant.

**Mme Cheryl Gallant:** Sauf le respect que je vous dois, monsieur le président, cette réunion avait été organisée expressément pour discuter de ces motions. Nous avons prévu une réunion pour traiter de ces motions, et maintenant, vous ajournez le débat sur ces motions.

**Le président:** C'est la volonté du Comité.

Il y a toute une série de motions, mais le Comité a décidé d'ajourner le débat sur cette motion en particulier. Il y a une raison pour cela et on a voté là-dessus. C'est ce que le Comité a décidé, et c'est ainsi que cela fonctionne.

Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** Je vais en essayer une autre.

**Le président:** Bien sûr.

**M. James Bezan:** Monsieur le président, le 3 avril, j'ai donné avis de la motion suivante:

Que le Comité demande au ministère de la Défense nationale de produire des documents concernant la « liste » des dépenses d'immobilisation qui seront touchées par la réaffectation de 8,5 milliards de dollars à même le budget de la Défense nationale mentionnée par le ministre de la Défense nationale durant la période de questions du 24 mars 2017.

**M. Darren Fisher:** Le libellé est différent.

**Mme Cheryl Gallant:** Le 3 avril...?

**M. Darren Fisher:** Est-ce exactement la même motion que vous avez présentée la dernière fois?

**M. James Bezan:** C'est la même motion.

**M. Darren Fisher:** Est-ce vraiment la même? D'accord.

**Le président:** On est en train d'en distribuer pour ceux qui n'en auraient pas de copie. La version que j'avais était légèrement différente.

**Mme Melissa Radford (attachée de recherche auprès du comité):** Il y a deux motions similaires qui ont été présentées le même jour.

**Le président:** D'accord, il y en a deux. Deux motions ont été présentées le 3 avril.

**Mme Cheryl Gallant:** Mais il s'agissait de deux motions différentes.

**Le président:** Nous voulons seulement tirer les choses au clair.

**Une voix:** Vous m'excuserez...

**M. James Bezan:** La première vise à obtenir des documents, alors que la seconde propose une étude. Ce sont deux choses distinctes. Je les présente une après l'autre.

**Le président:** D'accord. Il y en avait deux et il va...

**M. Darren Fisher:** C'est ce que je croyais [*Inaudible*]

**Le président:** Oui, c'est bien.

La motion dont il est maintenant question vient de vous être distribuée. Il s'agit d'une demande pour obtenir des documents.

**M. Darren Fisher:** Merci pour cette précision.

**M. James Bezan:** C'est une demande de documents, ce qui est bien différent d'une proposition d'étude à ce sujet.

Durant la période de questions du 24 mars, le ministre a parlé d'une « liste » de dépenses en immobilisations qui seront touchées par la réaffectation de 8,5 milliards de dollars. Nous aimerions savoir quelles sont ces dépenses. Certaines analyses réalisées par des experts, dont David Perry, n'en arrivent qu'à un total de 5 milliards de dollars. Nous ne savons pas exactement où cet argent s'est retrouvé, ou bien s'il s'agissait en fait d'une coupure, plutôt que d'un investissement.

Demandons au ministère de la Défense nationale de nous fournir ces documents pour que nous puissions en avoir le coeur net. Maintenant que l'examen de la politique de défense est terminé et que le rapport a été rendu public, rien ne devrait empêcher le gouvernement de nous fournir une liste détaillée.

**Le président:** C'est la motion dont nous sommes saisis.

Monsieur Gerretsen.

**M. Mark Gerretsen:** J'aurais besoin de quelques éclaircissements. Les deux motions que vous aviez...

**M. James Bezan:** Oui. L'une proposait une étude et l'autre est une simple demande pour obtenir des documents.

**M. Mark Gerretsen:** Je vois. D'accord.

**Le président:** C'est une demande de documents.

• (1640)

**M. Mark Gerretsen:** Nous parlons de la demande...

**M. James Bezan:** Pour la production de documents.

**Le président:** Oui.

Je vous prie de m'excuser, monsieur Spengemann.

**M. Sven Spengemann:** Monsieur le président, il ne s'agit pas tellement d'obtenir les documents eux-mêmes, peu importe la forme qu'ils prennent. C'est l'information qu'ils renferment qui nous intéresse. Le ministre a comparu récemment devant le comité plénier et a dû répondre à des questions à ce sujet. Tout cela est consigné.

Par ailleurs, je crois avoir proposé tout à l'heure que le ministre compare devant nous le 20. Ce sera une autre occasion pour nous de lui poser des questions et d'en apprendre également plus long auprès de ses collaborateurs.

**Le président:** Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** C'est d'ailleurs parce que le ministre va être des nôtres que je ne vais sans doute pas proposer mon autre motion visant la réalisation d'une étude. La demande de documents nous permettrait toutefois de nous faire une idée plus précise des investissements consentis.

On trouve effectivement des informations, des tableaux et des chiffres au sujet des investissements dans la politique de défense, mais il ne s'agit pas d'une liste complète, laquelle est d'autant plus importante quand on ignore où se trouve une partie des 8,5 milliards de dollars indiqués dans le budget de 2017. Il faut que les membres du Comité puissent savoir exactement à quoi s'en tenir. Il n'est pas nécessaire que nous entreprenions une étude. Nous n'avons pas besoin de nous réunir pour en discuter. Il faut simplement que le ministère nous fournisse ces renseignements.

**Le président:** Monsieur Gerretsen, vous souhaitez intervenir à ce sujet? Non.

Très bien. Tous ceux qui sont en faveur de la motion présentée par M. Bezan?

Voulez-vous la relire? Je demande à ceux qui sont favorables de bien vouloir lever la main.

**Mme Cheryl Gallant:** Nous demandons un vote par appel nominal.

**Le président:** Très bien. Nous avons une demande de vote par appel nominal.

Madame Alleslev, aviez-vous encore quelque chose à dire?

**Mme Leona Alleslev:** Oui. Avons-nous mis fin au débat? Est-ce que j'ai manqué quelque chose?

**Le président:** J'ai bien peur que oui.

**Mme Leona Alleslev:** D'accord.

**Le président:** C'est un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

**Le président:** La motion est rejetée.

Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** Comme nous savons que l'indépendance de notre directeur parlementaire du budget sera bientôt chose du passé, j'aimerais maintenant présenter une motion que j'ai déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2016. J'ai d'abord donné verbalement préavis de cette motion que je vous présente aujourd'hui.

Que le Comité demande que le directeur parlementaire du budget lui fournisse une analyse générale, dans les vingt-et-un (21) jours civils suivant l'adoption de la présente motion, de la décision du gouvernement du Canada d'attribuer un contrat à fournisseur unique en vue d'acquiescer le Boeing F/A-18 Super Hornet pour la Défense nationale; que cette analyse comprenne, sans s'y limiter, les estimations du ministère de la Défense nationale concernant le coût du F/A-18 Super Hornet pour ce qui est:

a. de l'acquisition;

b. de la maintenance, de la formation et de l'exploitation;

c. des coûts du cycle de vie;

d. des coûts liés à l'exploitation d'une flotte mixte d'avions de combat;

Que le Comité ordonne au gouvernement du Canada de lui fournir des copies électroniques des renseignements suivants:

1. tous les documents décrivant les coûts d'acquisition, les coûts du cycle de vie et les exigences opérationnelles liés au Boeing F/A-18 du Super Hornet;

2. la totalité des pertes industrielles potentielles advenant la modification du protocole d'entente relatif au programme de F-35 JSF de Lockheed Martin et l'élimination des retombées industrielles au Canada.

Je sais que vous allez tous vous empresser d'appuyer cette motion.

**M. Darren Fisher:** J'aimerais surtout avoir quelques minutes pour la lire à nouveau.

**M. Mark Gerretsen:** Pouvons-nous obliger le gouvernement à nous fournir tout cela? Est-ce que le Comité peut vraiment ordonner au gouvernement du Canada de le faire?

**M. James Bezan:** Nous pouvons demander les documents. C'est l'un des pouvoirs dont dispose notre comité.

**M. Mark Gerretsen:** Nous pouvons exiger cela? Je l'ignorais.

**Le président:** Quelqu'un veut en débattre?

**M. Mark Gerretsen:** Je note qu'il est proposé de « demander » quelque chose au directeur parlementaire du budget, mais d'« ordonner » autre chose au gouvernement.

**M. Darren Fisher:** Pourrions-nous prendre quelques minutes pour bien lire la motion? Il y a de nombreux éléments, et j'aimerais pouvoir digérer le tout.

**Le président:** Vous pouvez prendre une minute.

**M. Darren Fisher:** Si mes collègues souhaitent continuer la discussion pendant que je le fais, je n'y vois pas d'objection.

**Le président:** Randall, vous voulez intervenir?

• (1645)

**M. Randall Garrison:** Si j'ai bien compris la réponse donnée aujourd'hui à la période de questions par le secrétaire parlementaire, le gouvernement n'a pas encore décidé d'acquiescer les Super Hornet. Il a indiqué que le projet est à l'étude. Il semble donc y avoir eu un changement d'attitude de la part du gouvernement depuis que cette motion a été déposée. Ce qui apparaissait alors comme décidé est maintenant simplement envisagé. Dans ce contexte, je dirais que cette motion est en quelque sorte devenue prématurée — ce qui peut sembler étrange — étant donné que le gouvernement n'a pas encore pris une décision à ce sujet.

Comme toujours, nous pouvons déplorer l'absence d'une liste de critères quant aux capacités attendues des avions de combat et aux utilisations que nous comptons en faire. Sans une liste de critères semblable, je ne vois pas comment un gouvernement pourrait décider quoi que ce soit relativement aux avions de combat, qu'il s'agisse des libéraux actuellement au pouvoir ou des conservateurs qui les ont précédés.

Je ne crois pas que notre comité ait besoin de toutes ces informations. Je pense qu'il nous faut plutôt demander au gouvernement de nous indiquer très clairement quelles sont les capacités recherchées dans un avion de combat aux yeux de l'Aviation royale canadienne. Le gouvernement pourrait alors tenir un concours ouvert en s'appuyant sur ces critères. En l'absence de tels critères, et étant donné que le gouvernement n'a pas encore pris de décision, je ne crois pas que nous devrions adopter cette motion.

**Le président:** D'accord.

**M. Mark Gerretsen:** Vous m'avez enlevé les mots de la bouche.

**M. James Bezan:** D'abord et avant tout, pour ce qui est de savoir si le gouvernement a officiellement pris position, il faut se rappeler que le gouvernement du Canada a envoyé une lettre à l'administration de la Maison-Blanche afin que l'on garde disponibles 18 Super Hornet dont on souhaite faire l'acquisition à titre de solution provisoire. Le gouvernement a donc bel et bien pris position.

Il faut maintenant se demander si cette requête n'a pas été abandonnée dans le contexte du différend qui oppose Bombardier à Boeing. C'est possible, mais personne n'a indiqué non plus que l'on n'allait pas faire l'acquisition des Super Hornet. Le ministre a bien précisé en entrevue, y compris le week-end dernier, que toutes les options sont envisagées, et que les Super Hornet sont toujours dans le portrait.

Compte tenu de la requête officielle adressée par notre gouvernement à l'administration américaine pour paver la voie à l'acquisition de 18 Super Hornet, je pense que ma motion est tout à fait pertinente.

Pour ceux qui s'interrogeraient quant au libellé de cette motion, je veux seulement vous signaler qu'elle est la réplique exacte d'une motion présentée par le ministre Scott Brison au sujet des F-35 en 2009.

**M. Mark Gerretsen:** Est-ce que cette motion avait été adoptée?

**M. James Bezan:** Oui, parce que le gouvernement était minoritaire.

J'ose espérer que vous verrez tous à quel point cette motion est bien rédigée, d'autant plus que c'est le fruit du travail de l'un de vos collègues.

**M. Mark Gerretsen:** J'allais justement dire, James, que vous vous étiez surpassé avec cette motion.

**M. James Bezan:** J'ai simplement remplacé « Lockheed Martin » par « Boeing », et « F-35 » par « F-18 ».

**M. Mark Gerretsen:** C'est sans doute pour cette raison que Randall s'y oppose.

**Le président:** Est-ce que quelqu'un d'autre veut en débattre?

Sven.

**M. Sven Spengemann:** Je veux juste répondre brièvement à Randall... Encore là, le ministre est à notre disposition. Si nous avons des questions au sujet de ces critères, nous pourrions certes les lui poser la semaine prochaine.

**Le président:** James.

**M. James Bezan:** D'accord, mais ce n'est pas tout à fait ce que je demande...

Le ministre va comparaître devant nous, et vous pourrez lui poser toutes les questions que vous voudrez.

Il s'agit d'abord de s'assurer que le directeur parlementaire du budget peut faire son travail, et ce, au cours des trois prochaines semaines, afin que nous puissions prendre connaissance de cette analyse. Dans un deuxième temps, il faut exiger du gouvernement qu'il nous fournisse les chiffres et les renseignements en sa possession afin que nous puissions déterminer les répercussions sur notre budget et sur l'emploi. Quelle que soit la politique de défense, je pense que c'est quelque chose qui va intéresser les Canadiens au plus haut point.

On ne nous dit pas pour l'instant quel est l'appareil convoité, mais il est toujours question d'une acquisition à titre de solution provisoire. On envisage encore en effet de dépenser entre 5 milliards

de dollars et 7 milliards de dollars pour acheter 18 avions chasseurs, ce qui représente beaucoup d'argent.

J'estime donc que ma motion est tout à fait pertinente. Je demanderais à tout le monde de l'appuyer, d'autant plus qu'elle a été rédigée par votre président du Conseil du Trésor qui y serait sans doute favorable.

**Le président:** Je vais donc mettre la motion aux voix.

**M. Mark Gerretsen:** Je me dis que c'est un conservateur qui l'a rédigée.

**M. James Bezan:** Cela remonte à 2003.

**Mme Cheryl Gallant:** Je demande un vote par appel nominal.

**Le président:** D'accord, nous allons tenir un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 3.)

• (1650)

[Français]

**M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** À titre d'information, il est écrit dans votre propre politique de défense que le Canada doit acquérir des avions sophistiqués. Comme le Super Hornet n'est pas un avion sophistiqué, vous l'avez déjà éliminé.

Passons au point suivant.

[Traduction]

**M. James Bezan:** Souhaitez-vous maintenant retirer la vôtre?

**M. Randall Garrison:** Monsieur le président, je tiens à remercier M. Bezan de m'avoir rappelé que j'avais encore une motion à soumettre pour proposer une étude sur les risques d'incendie au Dépôt de munitions des Forces canadiennes de Bedford. Nous n'avons pas pu nous rendre jusque-là aujourd'hui. Étant donné la charge de travail du Comité et le temps déjà écoulé, je crois que je vais m'y prendre autrement. Je souhaite retirer cette motion.

(La motion est retirée. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** D'accord, merci.

**Mme Leona Alleslev:** Quelle motion vient-il de retirer?

**Le président:** C'était avant que vous soyez des nôtres, Leona. Elle a été déposée il y a un bon moment déjà.

**M. Randall Garrison:** Elle date de février 2017 et porte sur les risques d'incendie au Dépôt de munitions de Bedford.

**Le président:** Merci.

Monsieur Bezan.

**M. James Bezan:** Je vais maintenant présenter ma dernière motion qui date du 25 novembre:

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le comité entreprenne une étude de la taxe fédérale sur le carbone et de ses répercussions sur les Forces armées canadiennes, et plus particulièrement sur les postes budgétaires et les postes de dépenses; et que le comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre des communes au plus tard le jeudi 13 avril 2017.

Je vais maintenant vous en dire plus long à ce sujet, à moins que vous ne souhaitiez mettre fin au débat?

**Des députés:** Oh, oh!

**M. Mark Gerretsen:** J'aimerais proposer une modification au libellé. Je voudrais que l'on remplace « taxe fédérale sur le carbone » par « tarification fédérale du carbone ».

**M. James Bezan:** Laissez-moi d'abord vous présenter ma motion avant de proposer des modifications.

Même si la nouvelle politique de défense rendue publique cette semaine envisage d'exempter les flottes de véhicules, de navires et d'avions militaires de l'application des critères visant la réduction des émissions de carbone, il reste quand même que la taxe sur le carbone devra être payée pour toutes nos bases, tous nos avions, tout notre équipement militaire et tous nos navires — soit dans l'ensemble de la marine, de l'armée et des forces aériennes. Toutes les fois que l'on achètera du carburant, il faudra payer des taxes sur le carbone. Aussi bien en Colombie-Britannique qu'en Nouvelle-Écosse et que partout ailleurs au pays, une taxe obligatoire sur le carbone s'appliquera pour chacune des composantes de nos forces armées.

Il y a des coûts reliés à cette taxe. Je pourrais vous citer brièvement quelques chiffres, car nous avons formulé des demandes d'accès à l'information et inscrit des questions au *Feuilleton*... et nous en avons fait un relevé province par province. Étant donné le prix de l'essence, du diesel, du kérosène et du gaz naturel utilisé pour le chauffage des édifices (lorsque ce n'est pas du propane dans certaines régions éloignées), tout indique que les coûts associés à cette taxe pourraient atteindre de 13 à 19 millions de dollars pour la marine; de 8 à 10 millions de dollars pour l'armée; et de 191 à 245 millions de dollars pour les forces aériennes. Cet accroissement du prix du carburant entraînerait donc des coûts supplémentaires considérables. Au total, ces coûts pourraient atteindre 275 millions de dollars pour nos forces armées, si l'on considère l'écart entre le coût actuel de ces carburants et le niveau qu'il atteindra.

C'est plutôt 6,5 millions de dollars — j'ai mal lu. Le coût total est de 6,5 millions de dollars pour l'ensemble des Forces canadiennes.

**M. Pierre Paul-Hus:** C'est 60,5 millions de dollars.

**M. James Bezan:** C'est 60,5 millions de dollars pour l'ensemble des Forces armées canadiennes.

Je pense que c'est loin d'être négligeable. Que l'on parle de taxe sur le carbone ou de tarification du carbone, le résultat est le même. Il faut déboursier davantage pour acheter du carburant lorsqu'on ajoute cette taxe.

**Le président:** Quelqu'un veut en débattre?

Il y a M. Spengemann.

Sven.

•(1655)

**M. Sven Spengemann:** Est-ce que vous proposez une étude qui porterait uniquement, à la lumière de ce que vous venez de nous dire, sur le coût des hydrocarbures pour les forces armées, ou pourrait-on traiter également du concept de l'armée écologique adopté par les États-Unis qui cherchent à réduire l'empreinte de carbone de leurs forces armées en augmentant leur contribution aux efforts déployés pour atténuer les changements climatiques?

**M. James Bezan:** Non, c'est une étude relativement à l'impact sur nos budgets militaires.

**M. Sven Spengemann:** Ce sont des considérations strictement financières.

**M. James Bezan:** Oui, c'est sur l'aspect financier. Il est toutefois bien certain que nous pourrions profiter de la présence du ministre mardi prochain pour lui poser des questions au sujet de la mission fondamentale ajoutée au mandat des Forces armées canadiennes, à savoir de combattre les changements climatiques.

**Le président:** Sérieusement, l'armée va combattre les changements climatiques.

**M. James Bezan:** Je ne savais pas que nous étions en guerre contre les changements climatiques, mais c'est désormais l'une des missions fondamentales de nos forces armées.

**Le président:** Quelqu'un d'autre veut intervenir?

Monsieur Garrison, vous aviez quelque chose à ajouter?

**M. Randall Garrison:** Merci, monsieur le président.

Je m'inquiète de voir que les budgets alloués pour les opérations des Forces canadiennes par le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé augmentent à un taux inférieur à celui de l'inflation. Je crois donc qu'il y a tout lieu de s'interroger sur les répercussions de ce que j'appellerais la tarification du carbone, plutôt qu'une taxe sur le carbone. Je crois que c'est une question qui devrait tous nous préoccuper, mais je ne suis pas chaud à l'idée d'exempter à certains égards les forces militaires de la tarification du carbone. C'est ce qu'on semble vouloir indiquer dans la nouvelle politique de défense. Je ne suis pas nécessairement de cet avis.

Nous partageons tous la même planète. Les militaires ne sont pas différents. Je ne suis pas convaincu que nous passerons assez de temps avec le ministre pour pouvoir explorer à fond cet aspect. C'est une question vraiment importante à mes yeux. Je vais appuyer cette motion. Je préférerais qu'il ne soit pas question de taxe sur le carbone. Je pense que je vais proposer un amendement pour que l'on parle plutôt d'une tarification du carbone.

**Le président:** Nous sommes donc saisis de cet amendement.

Il est proposé de remplacer « taxe fédérale sur le carbone » par « tarification fédérale du carbone »...

**M. James Bezan:** Nous pourrions aussi dire « tarification obligatoire du carbone ».

**M. Randall Garrison:** Tout cela me convient.

**M. James Bezan:** Il s'agit simplement de remplacer « taxe » par « tarification ».

**M. Randall Garrison:** C'est exact.

**Le président:** Est-ce que vous proposez que l'on utilise « prix sur le carbone », Randall?

**M. Randall Garrison:** Je propose « tarification fédérale du carbone ». C'est plus simple.

**Le président:** Quelqu'un d'autre veut en débattre?

L'amendement proposé par M. Garrison vise à remplacer « taxe fédérale sur le carbone » par « tarification fédérale du carbone ».

(L'amendement est adopté.)

**Le président:** Nous revenons au débat au sujet de la motion.

Leona.

**Mme Leona Alleslev:** Lorsque j'étais responsable de l'approvisionnement en pétrole et en lubrifiants de toutes sortes, y compris l'essence pour l'aviation et tous les autres produits nécessaires à l'entretien, des exemptions s'appliquaient pour le fédéral. Je pense donc que c'est peut-être la même chose ici, et je souhaiterais que nous prenions le temps de faire quelques vérifications à ce sujet. C'est pour cette raison que j'aimerais que nous mettions fin au débat.

**Le président:** Tous ceux qui sont favorables à l'ajournement du débat au sujet de cette motion?

**Mme Cheryl Gallant:** Pouvons-nous avoir un vote par appel nominal?

**M. James Bezan:** Qu'est-ce qui se passe?

**Le président:** Mme Alleslev a indiqué qu'elle voudrait faire quelques vérifications à ce propos. Elle s'y connaît en la matière et aimerait avoir le temps d'approfondir la question.

**Mme Cheryl Gallant:** C'est notamment pour cette raison que nous proposons une étude.

**Le président:** Elle a proposé l'ajournement du débat sur cette motion.

**M. Mark Gerretsen:** Elle veut mettre fin au débat.

**M. James Bezan:** C'est une motion dilatoire.

**Le président:** Comme c'est une motion dilatoire, nous devons la mettre aux voix.

Tous ceux qui sont favorables à l'ajournement du débat, pouvez-vous lever la main?

**Mme Cheryl Gallant:** J'ai demandé un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

**Le président:** Y a-t-il d'autres éléments à considérer?

**M. James Bezan:** Est-ce que d'autres motions ont été déposées? Vous n'aviez aucune motion?

**Mme Cheryl Gallant:** Peut-être que les membres du parti ministériel ont des propositions à nous soumettre.

**M. James Bezan:** Il n'y a pas d'autres questions à régler?

**Mme Leona Alleslev:** Puis-je demander...?

**M. Darren Fisher:** J'aimerais seulement que nous poursuivions nos travaux sur l'OTAN...

**Le président:** Nous avons quelques minutes.

Leona, vous avez la parole.

**Mme Leona Alleslev:** Avons-nous traité de l'autre motion du 3 avril? Je ne sais plus trop ce qu'il est advenu de cette autre motion.

**M. Mark Gerretsen:** Il a indiqué qu'il ne voulait pas la présenter.

**Le président:** Non, il ne veut pas la présenter.

● (1700)

**Mme Leona Alleslev:** Oh.

**Le président:** Rien d'autre? Non. Il nous reste 30 minutes.

La séance est levée.

---









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>